

*Questions orales***L'ÉCONOMIE CANADIENNE**

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais changer de sujet et passer des maux constitutionnels aux intérêts supérieurs économiques partagés par tous les Canadiens, y compris les Québécois.

[Traduction]

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait que le dollar canadien a poursuivi sa glissade sur les marchés internationaux aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Harper (Calgary-Ouest): Je sais que le Bloc québécois ne prend pas cela au sérieux, mais je voudrais quand même poser la question.

Les investisseurs internationaux savent qu'une victoire du oui ne se traduira pas par la conclusion d'une nouvelle et meilleure union économique entre le Québec et les autres provinces, mais par la fin de l'union économique actuelle.

Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour assurer à la communauté financière internationale que, quelle que soit l'issue du référendum, le Canada remplira toutes les obligations financières qu'il a contractées au nom de tous les Canadiens, y compris les Québécois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député a posé deux questions.

En ce qui concerne sa première question sur la valeur du dollar, comme le député le sait, le Canada a adhéré au système de change flottant. La valeur du dollar est établie par les marchés. Quand la situation l'exige, la Banque du Canada intervient pour veiller à ce que le marché soit ordonné.

Quant à la seconde question sur les obligations du Canada, je suis convaincu que les marchés internationaux et même le marché intérieur ont la certitude absolue que le Canada remplira ses obligations, quelles que soient les circonstances.

Cependant, je voudrais profiter de la question du député pour réaffirmer, sans hésitation et sans équivoque, que le Canada est déterminé à 100 pour 100 à remplir toutes ses obligations.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, selon un article paru récemment dans le *Sun* de Vancouver, le ministre des Finances a fait allusion au fait que le premier ministre du Québec, M. Parizeau, a reconnu, au cours d'un discours prononcé en 1990, que le Québec était responsable du quart de la dette du Canada. Cela serait conforme évidemment à l'intention déclarée du gouvernement séparatiste d'utiliser le dollar canadien.

Le ministre a-t-il invité le gouvernement du Québec à redonner l'assurance à la communauté financière internationale qu'il assumerait la totalité de sa part des obligations financières du Canada, quel que soit le résultat du référendum du Québec?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le député cite correctement une déclaration qu'a faite l'actuel premier ministre du Québec selon laquelle, advenant la séparation du Québec, la part de la dette nationale dont le Québec serait responsable serait égale au pourcentage de la population qu'il représente, soit 25 p. 100. C'est une position qui a été prise par nombre des principaux dirigeants séparatistes.

Je pense que nous comprenons tous les épouvantables conséquences néfastes qu'entraînerait le démembrement du pays, ce qui se répercuterait sur les négociations relatives à la dette. C'est pourquoi je voudrais réaffirmer qu'il n'est absolument pas question d'une offre de partenariat, ni d'une sorte de séparation à l'amiable, mais bien de la destruction du pays.

• (1430)

Le fait est que le présent débat porte sur l'avenir du Canada.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la destruction dont il vient de parler, le ministre sait sans doute que durant la campagne, M. Lucien Bouchard, le chef de l'opposition, a dit que. . .

Le Président: Je vous demande, chers collègues, de ne pas vous appeler par votre nom, mais par celui de votre circonscription ou de votre titre.

M. Harper (Calgary-Ouest): Je vous remercie de me le rappeler, monsieur le Président.

Le chef de l'opposition a dit durant la campagne que le Québec pourrait ne pas assumer sa part de la dette du Canada. Voilà une déclaration qui n'est pas du tout conforme à l'intention déclarée du gouvernement du Québec d'utiliser le dollar canadien.

Le ministre des Finances a-t-il tenté de rassurer les marchés financiers internationaux en leur disant que le chef de l'opposition ne fait partie ni du gouvernement du Canada ni du gouvernement du Québec et qu'il ne peut parler au nom ni de l'un ni de l'autre à cet égard?

[Français]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je pense que le point est valable. Le chef de l'opposition, lors d'une séparation, ne pourra pas parler pour qui que ce soit; c'est M. Parizeau qui est le premier ministre du Québec. Alors il est très clair que M. Bouchard sera à l'écart.

Une voix: Son comté!

M. Martin: Ah oui. Non, je n'ai pas mentionné son nom.